

**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Du 19 novembre 2003

L'an deux mille trois, le dix neuf novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, en séance ordinaire en mairie à partir de 21 heures, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, Renauld, Fernandez, Launay, Trouvé, Larcher, Adjoint

Mesdames et Messieurs Leser Maire honoraire, Legendre, Brayer, Salvaire, Coulon, Chevallier, Ngwette, Prio, Calabuig, Olgiati, Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Achache, Enhart, Boutitie, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Faye a donné pouvoir à M. Launay
M. Péry a donné pouvoir à M. Lesparre
Mme Azévêdo a donné pouvoir à M. Bordas
Mme Espinasse a donné pouvoir à Mme Brayer
M. Noël a donné pouvoir à M. Chevallier
Melle Mkabari a donné pouvoir à M. Calabuig

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 15 octobre dernier.

M le maire indique que 3 dossiers doivent être retirés de l'ordre du jour : la charte d'actions pour le développement d'Argenteuil/Bezons, la convention triennale MIDEC et la convention France-Télécom pour l'enfouissement des lignes téléphoniques de la rue Carnot ; une garantie d'emprunt est ajoutée. Le Conseil Municipal fait part unanimement de son accord sur ces évolutions.

CHARTRE D' ACTIONS POUR LE DEVELOPPEMENT D' ARGENTEUIL BEZONS

Sur le rapport de M. le Maire,

Mr le maire précise donc le report au conseil municipal de décembre de la délibération sur cette charte, délai demandé par la ville d'Argenteuil pour examiner le projet établi par Bezons. Il précise que lors d'une rencontre, son homologue lui a dit ne pas avoir d'objections de fond sur les propositions bezonnaises mais souhaitent apporter au document remis quelques modifications de formes.

Le conseil municipal unanime dit en conséquence qu'il délibérera en décembre sur le dossier

CONVENTION MIDEC

Sur le rapport de M. le Maire,

Argenteuil et Bezons ont créés il y a nombreuses années une association - la MIDEDEC – pour favoriser le développement économique du bassin. Cette volonté trouve en effet sa pleine dimension à cette échelle au moins. Elle suppose cependant un accord entre les 2 collectivités sur les fondements de l'action à mener. Aussi cette démarche conjointe ne peut-elle se concevoir qu'en application de la Charte faisant l'objet de la précédente question. Ainsi, la convention liant la ville à la MIDEDEC pour 3 ans ne pourra être signée que dans la mesure où la dite Charte sera adoptée par les 2 collectivités. En attendant, il propose de limiter à 2003 l'engagement de la commune.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention 2003 entre la MIDEDEC et la ville et autorise sa signature et le versement de la participation qui s'établit à 57 077 €.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE 2003

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil est invité à approuver le Budget Supplémentaire de la Ville pour l'exercice 2003. il ne s'agit que d'apporter au budget annuel que quelques ajustements et reports de dotations.

En recettes d'investissement doit être soulignée la **réduction de l'emprunt** (- 147 021 €) qui traduit la volonté exprimée par le conseil lors du vote du primitif de ne pas mobiliser la totalité de l'enveloppe prévue à ce titre. Sont budgétées également les **subventions obtenues** de l'Etat pour la rénovation de la **piscine** et du département pour celle de **la rue Pasteur** ainsi qu'une aide exceptionnelle de la Caisse des dépôts et consignations pour mener à bien les **études sur le secteur F LISZT**.

En dépenses d'investissement peuvent être notés le lancement des travaux sur les locaux de l'inspection de l'EN (école K Marx) après l'accord obtenu avec cette

Administration, et l'abondement des crédits affectés au projet de ville pour permettre de donner suite aux décisions du conseil municipal du 15 octobre.

En fonctionnement figurent en recettes des **subventions obtenues** pour le projet de ville, les études sur le secteur Jaurès (et en dépenses).

Le Conseil Municipal approuve par chapitre le Budget Supplémentaire de la Ville à la majorité (Messieurs Olgiati, Legrand et Veyrier, Mesdames Rigaut, Tréhet et Cocoual s'abstenant), qui s'équilibre à 1 424 389,33 € en fonctionnement et 3 989 487 € en investissement et décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice antérieur en section investissement (229 416,36 euros) et fonctionnement (1 273 492,40 euros)

BUDGET SUPPLEMENTAIRE – SERVICE LOCATION 2003

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le Budget Supplémentaire 2003 du budget annexe des locations qui retrace exclusivement les mouvements liés à la mise à disposition au Théâtre Paul Eluard du bâtiment. Il s'agit d'un budget d'ajustement avec l'inscription des résultats et reports 2002 et l'affectation des crédits disponibles en provisions pour travaux.

Il s'équilibre à :

Section d'investissement : 5 713,07 €

Section de fonctionnement : 5 273,32 €

Le budget supplémentaire prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement 2002, soit 5 273,32 euros, intégralement en section de fonctionnement.

Le conseil approuve à l'unanimité par chapitre le budget supplémentaire 2003 du budget annexe de location ainsi que l'affectation du résultat 2002

PASSATION DE MARCHES : RENOVATION DE LA CUISINE CENTRALE, VEHICULES ET ASCENSEUR PISCINE

Sur le rapport de M. Caron,

A l'issue de la réunion de la commission d'appels d'offres, les propositions ci-dessous sont faites :

- **Véhicules- tracteur équipements sportifs : la société Roques et Lecoer** est suggérée après examen des dossiers des 7 soumissionnaires ; le montant de l'achat s'établit à 14 214.05 € HT
- **Véhicules – balayeuse : La société Renault véhicules industriels d'Argenteuil** est suggérée après examen des dossiers des 6 soumissionnaires ; le montant de l'achat s'établit à 111 500 € HT
- **Ascenseur piscine : la Cie Française des ascenseurs** est la société suggérée par la commission, après examen des dossiers des 2 soumissionnaires ; le montant de l'achat s'établit à 25 152 € H
- **Rénovation de la cuisine centrale**
 - **Lot 1 – couverture : société GEC Ile de France** après examen des dossiers des 2 soumissionnaires ; le montant des travaux s'établit à 31 587.26 € ht
 - **Lot 2 – auvent : société HEXABAT** – 1 seul soumissionnaire – montant 15 070 €
 - **Lot 3 – séparateur de graisse et de féculés : société Basset Pujol** – 2 soumissionnaires – montant 16 588 €
 - **Lot 4 – matériel : Société GHP Industrie** – 7 soumissionnaires – montant 23 506 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les offres retenues et autorise M. le Maire à signer les marchés.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'AIRE DE NOMADES

Sur le rapport de M. Launay,

Depuis 1996, un espace d'accueil des gens du voyage est aménagé Route de Carrières. Différentes installations ont été mises en place pour donner à ces personnes non sédentaires des conditions de vie décentes :

- distribution d'eau potable et assainissement
- installations sanitaires avec douches
- électricité
- ramassage des ordures ménagères – 3 fois par semaine

La Ville en supporte les frais.

Le Conseil Général, par convention, subventionne à hauteur de 25 %, les dépenses engagées l'année précédente (37 398.17 euros en 2002). Il faut noter que l'aide départementale baisse sensiblement (elle était préalablement de 60 %).

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, la participation du département et autorise le Maire à intervenir sur le dossier au nom de la commune.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA RESTAURATION D'UN CERTIFICAT DE 1904

Sur le rapport de M. Ourmières,

Lors du recensement en cours des archives, un diplôme, décerné en 1904 à Mr Octave Delille validant son élection en qualité de maire, a été découvert. Ce document abîmé par les ans, nécessite une restauration avant toute exposition publique. Son coût est estimé à 750 euros. Cette dépense peut être subventionnée par le Conseil Général au titre des travaux de restauration des archives municipales à hauteur de 40% du montant total des travaux, soit 300 euros.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Général.

CONVENTION CAF SUBVENTIONS RENOVATION CRECHE COLLECTIVE ET CLM M. CACHIN

Sur le rapport de Mme Lescop,

A la suite de la demande formée par la ville, la CAF accorde un complément de subvention pour la rénovation de la crèche collective de 1 553 € après une première subvention de 64 500 € - et pour l'extension du CLM de l'école M. Cachin de 7 784 €.

Le conseil, à l'unanimité, autorise la signature des conventions afférentes par son maire.

DEMANDE DE SUBVENTION CAF AMENAGEMENT HALTE-GARDERIE

Sur le rapport de Mme Lescop,

Dans le cadre de l'installation de la halte garderie au Colombier, la CAF est susceptible d'apporter une aide financière. Le dossier a déjà été examiné par le conseil en mai dernier à l'occasion d'une demande de subvention qui a abouti auprès de la région (16 867 €).

Le conseil sollicite, à l'unanimité, une aide complémentaire de la CAF qui complètera le plan de financement de l'opération.

AVENANT VILLE THEATRE PAUL ELUARD (TPE)

Sur le rapport de M. Ourmières,

Par délibération du 14 mai 2003, le Conseil Municipal autorisait la passation de la convention entre la ville et le TPE afin de subventionner l'établissement pour ses activités. La soumission ou non des activités du TPE à la taxe professionnelle a donné lieu à un contentieux (aujourd'hui en appel). Le recours n'étant pas suspensif, il s'agit de verser la somme de 23 994 euros correspondant à l'année 2003. Il est rappelé qu'environ 60 % de cette somme revient dans les caisses communales

Le conseil à l'unanimité autorise la passation de l'avenant à la convention pour 2003 et sa signature par Monsieur le Maire.

MOTION relative à l'organisation du recensement prévu pour 2004

Sur le rapport de M. Caron qui présente le projet de motion ci-dessous,

« Une nouvelle méthode concernant le recensement sera mise en place en 2004, remplaçant ainsi l'habituel recensement **exhaustif et simultané** de la population française. **Cette nouvelle méthode, dont la responsabilité incombe à l'Etat, prévoit des sondages** étalonnés et en continu, par tranches géographiques (quartier), dans les villes de plus de 10.000 habitants.

Au travers de **cette réforme conçue sans concertation avec les élus locaux**, il est envisagé que l'INSEE délègue un grand nombre de ses tâches aux communes. Auparavant, l'Etat remboursait à **posteriori** aux villes les dépenses de rémunérations des agents recenseurs. Désormais, une dotation forfaitaire sera versée aux collectivités **au début de l'année** dont on peut craindre qu'elle ne couvrira pas les dépenses occasionnées.

Au-delà, le Conseil Municipal s'inquiète du choix de **l'approximation statistique** des réalités communales. **De l'exhaustif, nous passerions à la probabilité et à une analyse plus hasardeuse.** Les réponses apportées seront du domaine de l'aléatoire, selon les villes et le niveau d'effort que chacune y consacrerait. Par ailleurs, **cette méthode mettra un terme à l'obtention de résultats réguliers, globaux et comparables à travers le temps et l'espace.**

En l'absence d'une observation fine du terrain, comment la commune de Bezons va t-elle répondre pleinement à ses ambitions en terme de gestion de proximité prenant en compte les évolutions de la demande sociale de ses habitants ?

Qu'en sera t-il de l'état réel du Répertoire des Immeubles Localisés (RIL) en constante évolution dans les villes ? Sera t-il toujours la base de référence logements et l'axe central du nouveau dispositif ? **Comment les enquêtes par sondages** vont-elles prendre en compte les phénomènes récurrents en Ile-de-France sur les occupations consécutives à la crise du logement et à l'ampleur des phénomènes migratoires ?

Le Conseil Municipal,

S'INQUIETE de la mise en place de ce nouveau dispositif faite sans concertation suffisante et dans la précipitation

REFUSE d'augmenter les impôts locaux pour l'effectuer.

DEMANDE en l'état de la situation son retrait. »

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de motion.

RECENSEMENT 2004 DE LA POPULATION TARIFS VACATIONS

Sur le rapport de M. le maire,

Qui indique que sous réserve d'évolution nationale du dossier comme souhaité ci-dessus, il appartient à la commune de préparer le recensement. Celui ci se déroulera du 15 janvier 2004 au 21 février et concernera 2102 personnes et 854 appartements.

Pour réaliser l'opération il est nécessaire de recruter 6 agents recenseurs qui seront rémunérés suivant les recommandations de l'INSEE ainsi qu'il suit :

- 0,84 € par bulletin individuel
- 0,42 € par feuille de logement
- 0,42 € par dossier d'immeuble collectif
- 0,42 € par logement non enquêté
- 18,29 € par repérage de secteur
- 16,16 € par séance de formation

Le conseil municipal approuve à la majorité (M. Noël, par procuration votant contre) ce dispositif

PROLONGATION GARANTIE COMMUNALE PRET OPIAB CH COLOMB

Sur le rapport de M. Ourmières,

Dans le cadre du plan de consolidation engagé par l'O.P.I.H.L.M. Argenteuil-Bezons l'une des mesures de réduction des charges consiste au réaménagement des prêts obtenus des organismes collecteurs de la participation des employeurs, par la prolongation de la durée de remboursement.

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie sur la prorogation de 10 ans (de 2013 à 2023) de la garantie communale d'un prêt 1 % contracté par l'O.P.I.A.B. auprès du G.I.C. pour un montant initial de 266 785,78 €, ayant permis le financement de la construction de la résidence Christophe Colomb et autorise la signature des conventions à intervenir.

GARANTIE D'EMPRUNT LOGIREP POUR LA REHABILITATION DU FOYER PERONNET, RUE E VAILLANT

Sur le rapport de Mme Lescop,

Afin de lancer la rénovation des 84 chambres du foyer pour personnes âgées Louis Péronnet, le conseil municipal est invité à accorder sa garantie sur l'emprunt que LOGIREP, propriétaire du bâtiment, doit souscrire.

Les travaux porteront sur les menuiseries extérieures, la pose de volets roulants, les ascenseurs, la peinture, les plafonds et les revêtements de sol. L'assemblée générale des locataires a approuvé l'opération.

Le conseil municipal accorde, à l'unanimité sa garantie sur l'emprunt que LOGIREP doit contracter pour un montant de 241 144 € et autorise la signature du contrat.

RAPPORT ANNUEL 2002 SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALLEE DE LA SEINE

Sur le rapport de M. Launay,

Présentant le rapport d'activité 2002 du syndicat, il rappelle que, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 mars 2002 a demandé son retrait de cet organisme intercommunal au regard de l'absence d'engagement sur des opérations concernant le territoire bezonnais et compte tenu du doublement de la cotisation. Cette demande a fait l'objet de l'avis défavorable de la part du conseil syndical malgré l'insistance réitérée de Bezons. Il informe cependant qu le prochain comité syndical a remis à l'ordre du jour cette question

Le conseil prend acte à l'unanimité de cette communication.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Sur le rapport de M. Ourmières,

Le Conseil Municipal est invité comme chaque année à prononcer à la demande du receveur municipal l'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables.

- Année précédente : 1 437,46 €
- Cumul des années antérieures : 12 779,88 €.

Pour ces sommes non recouvrées, les personnes poursuivies sont, dans la plupart des cas, insolvable.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les admissions en non valeur demandées

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de M. Caron,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs :

A partir du 1^{er}.12.2003

- Transformation d'un poste de directeur de centre social occupé par un agent contractuel en poste d'attaché (option sanitaire et social)

A partir du 1^{er}.01.2004

- Création d'un poste d'attaché option sanitaire et social
- Renouvellement d'un poste d'agent de développement local pour 3 ans

DECISIONS

9 octobre 2003	Attribution de logements
16 octobre 2003	- Assurance exposition « Silence de femmes » et d'un véhicule avec la Sté AXA
17 octobre 2003	Représentation de la commune contentieux M. BARREIRO Mario (droit des sols) – honoraires d'avocat
20 octobre 2003	Préemption 11, rue de la Liberté
21 octobre 2003	- assurances – étude pour nouveaux contrats avec la Sté MARSH - Attribution de logement

22 octobre 2003	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic d'amiante pour la maison de quartier MC et P. Vaillant Couturier avec le bureau VERITAS - Convention de formation « B.E.A.T.E.P. » personnel communal
28 octobre 2003	Réforme de 2 photocopieurs CANON
29 octobre 2003	<ul style="list-style-type: none"> • Passation d'un avenant avec la Sté DEXXON DATA MEDICA pour la maintenance des photocopieurs de la ville • Avenant N° 7 au contrat de maintenance concernant 3 nouveaux photocopieurs avec la Sté DEXXON-DATA MEDICA
30 octobre 2003	Convention de contrôle technique relative à la création d'un auvent à la cuisine centrale G.Péri
31 octobre 2003	Attribution de logement
4 novembre 2003	Mise à disposition d'un véhicule par la Sté VISIOCOM
6 novembre 2003	Contrôle générateurs radio au Centre de santé par la Sté APAVE
12 novembre 2003	Assurance dommages ouvrages relative à l'agrandissement et à la restructuration de la maternelle M.C et P. Vaillant Couturier avec la compagnie AXA France IARD

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15

La secrétaire de séance : Mme CLERC